



LA COUR PÉNALE INTERNATIONALE À 20 ANS

Réflexions sur le passé,
le présent et l'avenir

M. le juge Piotr Hofmański

Président de la CPI



Entré en fonction le 11 mars 2015, pour un mandat de neuf ans.

Diplômé de l'Université Nicolaus Copernicus de Toruń en 1978, le juge Hofmański(1956) a commencé sa carrière universitaire dans cet établissement, comme assistant à la chaire de procédure pénale. À l'issue de ses études doctorales à Toruń (1981), on lui a proposé le poste d'adjoint à la chaire de procédure pénale de l'Université de Silésie, à Katowice. Il a complété son doctorat par une habilitation à diriger des recherches, qu'il a obtenue en 1989, et a été nommé professeur à la chaire de droit pénal à l'Université

de Białystok. Depuis 2000, il enseigne à l'Université Jagiellonian, à Cracovie, où il dirige la chaire de procédure pénale. Il a entamé sa carrière judiciaire en 1994 en tant que juge à la cour d'appel de Białystok, avant d'être nommé juge à la chambre criminelle de la Cour suprême polonaise en 1996.

De 2001 à 2002, le juge Hofmański a participé à des projets du Conseil de l'Europe en tant que membre du comité d'experts appelé « Groupe de réflexion sur l'évolution de la coopération internationale en matière pénale ». Il a été nommé membre du Comité d'experts sur la justice pénale transnationale, créé pour poursuivre le travail du Groupe de réflexion et actif de 2004 à 2006.

Le juge Hofmański est l'auteur de plus de 300 ouvrages, commentaires et articles traitant de divers aspects du droit pénal, de la procédure pénale, de la coopération internationale en matière pénale et de la protection des droits de l'homme.